

LA POSITION DU MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je voudrais demander au ministre si oui ou non elle est heureuse de la situation et non pas si oui ou non il existe certaines différences sur le plan juridique entre la loi sur les soins médicaux et la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, ce qui se peut fort bien. Ce que je veux savoir, en fait, c'est si elle souscrit à ce principe et, dans le cas contraire, si elle veillera à inclure certaines dispositions dans la nouvelle version de la loi sur les soins médicaux pour remédier à cette situation qui va certainement à l'encontre de l'idée que se font les Canadiens des soins médicaux.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, les femmes ne sont pas des prêtres et dans certains cela a du bon. Je n'approuve ni ne désapprouve pour des raisons d'ordre moral. Je dois administrer et prendre des mesures pour le bien des Canadiens. Revenons en aux faits; ce sera très utile. Je viens tout juste d'indiquer noir sur blanc qu'on n'avait pas enfreint la loi. Que veut de plus le député? En outre, je lui dis que ce qui est judiciaire sur le plan politique, c'est de vérifier l'utilisation que l'on fera de cet argent. Si la réponse que vous m'avez donnée provient d'une lettre de M. Larry Grossman, le ministre de la Santé de l'Ontario, j'aimerais en obtenir une copie, car je suis persuadée qu'on ne lui a jamais demandé à l'Assemblée législative de l'Ontario quelle utilisation on ferait des profits réalisés par un hôpital.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE D'AIDER LES PRODUCTEURS DE BŒUF

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Compte tenu des graves difficultés que les producteurs de bœuf du Canada éprouvent cette année parce que le prix du bétail a baissé l'automne dernier alors que les coûts de production et notamment les intérêts sur les emprunts et le coût de réparation des machines agricoles sont restés très élevés, le ministre compte-t-il suivre les recommandations du rapport Anderson-Vandermeulen au sujet de ce secteur ou verser des paiements de stabilisation aux producteurs cet hiver? Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a demandé quelles mesures le gouvernement comptait prendre pour venir en aide aux producteurs de bœuf. Nous discutons de la question tous les jours et j'espère pouvoir rencontrer sous peu les représentants de ce secteur et les ministres provinciaux.

Recours au Règlement—M. Baker (Nepean-Carleton)

● (1500)

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions dans lesquels ce dernier déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés, le mardi 25 janvier 1983, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LES DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, au début de la séance aujourd'hui, au cours de la période réservée aux déclarations de députés, le député de Laurier (M. Berger) a pris la parole pour faire ce qui était censé être une déclaration, comme le prévoit le Règlement. En fait, il s'est contenté de citer pendant 90 secondes tout un éditorial de la *Gazette* de Montréal.

Je ne conteste pas le contenu ni la valeur de cet éditorial, mais je doute que cette citation était conforme à l'esprit du Règlement. Selon le Règlement, cette période est réservée aux déclarations de députés et non d'éditorialistes de journal. Le député approuve sans doute cet éditorial, et je ne prétends pas qu'il ait tort ou raison de le faire.

M. Clark: Il les approuve tous.

M. Baker (Nepean-Carleton): Quoi qu'il en soit, cette période de 90 secondes devrait être expressément réservée à des déclarations de députés et non à de longues citations.

M. Crosbie: Des citations farfelues.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous avons réglé la question des poèmes et autres choses du genre. Votre Honneur a bien dit qu'on ne pouvait utiliser toute la période pour citer un poème, qu'il fallait se borner à de brèves citations. Je crois que ce principe s'applique dans ce cas et que la question devrait être réglée dès maintenant. En effet, le recours à l'article 43 n'avait plus aucun sens parce que nous en avons abusé, et il ne faudrait pas que la période réservée aux déclarations de députés connaisse le même sort.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je rappellerai simplement au député que, lorsqu'on m'a demandé si l'on pouvait faire des déclarations en vers, j'ai dit qu'il ne serait pas conforme à l'article du Règlement en question de permettre aux députés de faire leurs déclarations en vers, mais que j'accepterais qu'on cite des poèmes...